

## Accord classifications et rémunérations

En le dénonçant, CGT, SUD et FO disent

OUI au moins-disant social et OUI au dumping social

Après plus de deux ans de travail entre les cinq Organisations Syndicales (OS) Représentatives dans la branche et l'Union des Transports Publics et ferroviaires (UTP), l'accord sur les classifications et les rémunérations mis à la signature depuis le 7 janvier 2020, validé par l'UNSA-Ferroviaire et une autre OS, ne verra jamais le jour. **En effet, la CGT, SUD et FO ont fait valoir leur droit à la dénonciation.**

Pour les salariés de la branche, cela signifie que les nouveaux droits obtenus via la négociation ne seront appliqués ni chez l'opérateur historique, ni dans les Entreprises Ferroviaires privées : **pas de Rémunération Minimum Annuelle Garantie (RAG), pas de prime d'ancienneté, pas de compensation minimale garantie du travail de nuit, les jours fériés et le dimanche, pas de Négociation Annuelle Obligatoire (NAO) de branche, etc.**

Sans règles communes applicables à toutes les Entreprises Ferroviaires, les écarts de compétitivité seront accrus et la concurrence déloyale (dumping social) sera favorisée. L'opérateur historique gardera son système de classifications et ses mécanismes de rémunérations et les autres Entreprises Ferroviaires appliqueront le Code du travail. Avec cette carence, l'opérateur historique risque de perdre de nombreux marchés conventionnés à la faveur d'autres Entreprises Ferroviaires. Les conséquences sur le marché de la grande vitesse seront similaires. L'Activité Voyages connaîtra le même sort que celle du Fret !

Pour l'UNSA-Ferroviaire, cet état de fait est effarant. Nous sommes CONTRE l'ouverture à la concurrence mais en tant qu'Organisation Syndicale responsable, l'UNSA-Ferroviaire a le devoir de défendre les intérêts de l'ensemble des salariés du ferroviaire.

**C'est pour cela que l'UNSA-Ferroviaire a déjà débuté une démarche de lobbying auprès du Gouvernement. Notre objectif est d'obtenir une ordonnance qui soit au moins égale à l'accord négocié et dénoncé par ces trois OS irresponsables.**

### Contacts presse :

**Didier MATHIS**  
Secrétaire Général  
06 19 46 12 30



**Florent MONTEILHET**  
Secrétaire Général Adjoint  
06 51 99 01 65



**Nathalie WETZEL**  
Secrétaire Fédérale  
06 61 20 08 99

